

Appel à projets 2025 sécurité routière

Mis à jour le 08/01/2025



La coordination départementale de la sécurité routière œuvre au quotidien pour réduire l'insécurité routière et le nombre de personnes tuées et blessées sur les routes de l'archipel guadeloupéen.

En 2024, au 31 décembre, les accidents de la route ont provoqué 54 décès et plus de 700 blessés sur nos routes.

Dans ce contexte, il est indispensable de poursuivre les actions de sensibilisation en matière de sécurité routière et de mobiliser tous les acteurs concernés afin de réduire de façon significative le nombre d'accidents et de victimes sur les routes de l'archipel.

Pour s'inscrire dans cette démarche, **un nouvel appel à projets est ouvert pour l'année 2025 dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).**

Pour l'État, l'enjeu est de soutenir les initiatives mises en place par les organismes publics, les établissements publics, les collectivités locales, territoriales, les entreprises privées, les associations et les acteurs privés qui œuvrent ensemble contre l'insécurité routière.

Vous pouvez transmettre vos propositions d'actions qui alimenteront **le PDASR 2025** en vous référant aux **enjeux prioritaires définis dans le document général d'orientation (DGO) pluriannuel 2023-2027** :

- **Les deux-roues motorisés**
- **Les conduites à risques**
- **La mobilité douce : vélo, marche, engin de déplacement personnel motorisé**

- **Le risque routier professionnel**

Il est important d'orienter également les actions vers les jeunes et les seniors, populations présentant une mortalité routière plus élevée au sein de notre territoire, et pour donner suite aux travaux des Assises de la sécurité routière 2022, des actions en faveur des victimes de la route et de leurs proches seront également les bienvenues.

Afin d'élaborer un **PDASR 2025** en cohérence avec ces enjeux, vous êtes invités à faire part de vos propositions d'actions de sensibilisation à la sécurité routière en candidatant par voie dématérialisée *via* le site www.demarches-simplifiées.fr

Le présent appel à projets s'adresse à l'ensemble des organismes publics, les établissements publics, les collectivités locales, territoriales, les entreprises privées, les associations et acteurs privés qui œuvrent contre l'insécurité routière.

La date limite de candidature est fixée au vendredi 7 mars 2025

Les modalités de dépôt des projets intègrent l'envoi des pièces justificatives suivantes :

- un descriptif détaillé du projet (description de l'action, publics ciblés, moyens utilisés, moyen de communication, calendrier de réalisation, etc.) ;
- les statuts et la liste des membres du bureau de l'association ou l'extrait KBIS pour les entreprises ;
- le budget prévisionnel annuel de l'association porteuse du projet ;
- le budget prévisionnel de l'action projetée : le n° SIRET et le RIB du porteur de projet.
- les devis relatifs au projet.

L'équipe de la coordination départementale de la Sécurité routière de la Guadeloupe reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et vous aider dans l'élaboration des actions envisagées *via* **l'appel à projets 2025** à l'adresse mél suivante : securiteroutiere971@developpement-durable.gouv.fr

Comptant vivement sur vos contributions

Xavier LEFORT, préfet de la région Guadeloupe